

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juin 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 61 de la liste préliminaire*
Maintien de la sécurité internationale
– relations de bon voisinage, stabilité
et développement en Europe du Sud-Est

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 24 juin 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Yougoslavie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration commune adoptée par les ministres des affaires étrangères du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est à l'issue de la réunion tenue à Belgrade (Yougoslavie) le 19 juin 2002 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de la liste préliminaire intitulé « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est », et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dejan **Sanović**

* A/57/50/Rev.1.



**Annexe à la lettre datée du 24 juin 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration commune des ministres des affaires étrangères
du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est
– Belgrade, 19 juin 2002**

Les ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des pays du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est – Goran Svilanović, Ministre des affaires étrangères; Arta Dade, Ministre des affaires étrangères; Zlatko Lagundzija, Ministre des affaires étrangères; Slobodan Čašule, Ministre des affaires étrangères; Mircea Geoana, Ministre des affaires étrangères; Ismail Cem, Ministre des affaires étrangères; Ivan Petkov, Vice-Ministre des affaires étrangères; Demetri Dollis, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères; et Vesna Cvjetkovic-Kurelec, Vice-Ministre des affaires étrangères et observateur – se sont réunis à Belgrade le 19 juin 2002.

M. Michael Steiner, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Lars Schmidt, Envoyé personnel du Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, Mme Johanna Pollmann Zaal, Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et M. Jeffrey Barrett, représentant de la Commission européenne, ont participé à la réunion en tant qu'invités spéciaux du Président du Processus.

Les ministres réaffirment leur attachement aux principes énoncés dans la Charte sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est, fondée sur la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et les déclarations adoptées lors des sommets et réunions ministérielles du Processus. Ils notent avec une vive satisfaction l'amélioration considérable de la situation politique dans la région, qui ouvre la voie à l'instauration d'un environnement à la fois plus stable et plus sûr et sont déterminés à poursuivre leurs efforts à cette fin.

Les ministres réitèrent leur respect absolu de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières des États participants. Ils réaffirment leur attachement au règlement pacifique des différends, au rejet de la menace de l'utilisation ou de l'utilisation de la force et au respect du droit international, et se félicitent des efforts actuellement déployés, y compris du rôle accru du Processus, en vue de renforcer la stabilité dans la région et de contribuer ainsi à la paix et à la sécurité du continent. Le respect absolu de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités nationales et l'instauration de l'économie de marché sont des objectifs ambitieux et des valeurs indispensables pour renforcer la coopération entre les pays de la région et la rendre plus fructueuse.

Les ministres appuient sans réserve les efforts menés au plan international pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes qui est devenu la principale menace pour la paix et la sécurité internationales. Ils sont conscients du grave danger que fait peser le terrorisme sur la vie et la prospérité de leurs citoyens. Dans

ce contexte, ils insistent en particulier sur la nécessité de lutter contre la criminalité organisée qui constitue un obstacle majeur au processus de démocratisation et de réforme dans la région.

Les ministres se déclarent une nouvelle fois fermement convaincus que la coordination et la coopération entre les pays du Processus et de l'Union européenne sont indispensables à la prospérité, au développement durable et à la stabilité de la région dans son ensemble ainsi que des divers États participants. Ils appuient fermement l'accélération des processus qui conduiront tous les pays de la région à devenir membres à part entière de l'Union européenne et attachent une attention particulière aux efforts des pays qui souhaitent devenir membres des structures de l'OTAN.

Les ministres espèrent que le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est permettra à l'ensemble des participants de jouer véritablement un rôle dans la définition des grandes orientations aux niveaux européen et euroatlantique. Ils se félicitent de la volonté manifestée par les pays du Pacte de stabilité et du Processus de renforcer leurs liens et, à cet égard, appuient les activités du Président du Processus, qui en est le représentant auprès du Comité consultatif informel.

Les ministres considèrent que le Processus, en tant que mécanisme mis en place par les pays de la région, devraient mettre l'accent sur les priorités et les projets concrets qui pourraient permettre de rapprocher la région et l'ensemble des États participants du mouvement d'intégration actuellement en cours en Europe. À cet égard, le Processus pourrait devenir un moyen efficace de promouvoir les idées et les priorités communes à l'ensemble des États et des peuples d'Europe du Sud-Est, et contribuer ainsi à la sécurité et à la coopération dans toute l'Europe.

Les ministres insistent sur l'importance de la coopération économique pour le développement durable de la région. Dans ce contexte, ils renouvellent l'engagement de leur pays respectif en faveur d'une mise en oeuvre rapide du plan d'action pour la coopération économique régionale qui décrit les domaines prioritaires dans lesquels il est possible d'enregistrer immédiatement des progrès. Ils réaffirment que la poursuite de la libéralisation des échanges dans la région contribuera au développement des économies nationales. À cet égard, ils se félicitent des mesures prises en vue de l'application du Mémorandum d'accord sur la libéralisation et la facilitation du commerce signé à Bruxelles en 2001 et exhortent tous les pays de la région à accélérer les travaux en vue de la conclusion d'accords bilatéraux de libre échange qui en faciliteront la mise en oeuvre. Ils reconnaissent que des investissements étrangers dans les projets régionaux et l'existence d'un climat favorable aux investissements sont essentiels à l'ensemble du processus de coopération.

Les ministres insistent sur le fait que des sources d'énergie fiables et peu coûteuses sont indispensables au développement économique rapide et durable des pays du Processus. Ils sont favorables à une meilleure utilisation des capacités de production existantes ainsi qu'à une optimisation des investissements futurs et appuient les initiatives suivantes prises au niveau régional en ce qui concerne la coopération dans le domaine énergétique : promotion de la création d'un marché régional de l'énergie; modernisation des réseaux électriques et interconnexions avec le réseau d'Europe centrale; fourniture d'un appui en vue de la connexion des pays de la région avec les réseaux d'oléoducs et de gazoducs et financement de

projets à cet égard; modernisation des centrales hydroélectriques et étude des possibilités d'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

Les ministres reconnaissent l'importance du développement des infrastructures des transports aériens, routiers, ferroviaires, maritimes et fluviaux dans la région, ainsi que du transport multimodal et du transport combiné. Ils insistent sur l'importance du financement des projets en cours dans le domaine des transports, notamment pour la création de corridors paneuropéens.

Les ministres insistent sur l'importance de la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire qui encourage et favorise les investissements à long terme dans le domaine des télécommunications. Ils appuient les programmes de coopération engagés dans la région.

Les ministres renouvellent l'engagement de leur gouvernement à lutter de façon globale et énergique contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent, le trafic illicite de drogues, les migrations illégales, le trafic d'armes et d'êtres humains et la corruption. À cette fin, ils appuient sans réserve les initiatives du Pacte de stabilité concernant la criminalité organisée et la lutte contre la corruption et réaffirment leur soutien à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée et à ses Protocoles additionnels. Pour atteindre les objectifs énoncés dans ces divers instruments, il est essentiel d'intensifier la coopération régionale dans le domaine de l'application des lois, de la justice et de l'ordre public et d'instaurer des contrôles frontaliers efficaces dans les pays du Processus.

Les ministres se déclarent préoccupés par le sort des réfugiés et des personnes déplacées dans la région, même si certains progrès ont été enregistrés à cet égard. Ils réaffirment leur détermination à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la pleine réalisation du droit au retour des réfugiés et des personnes déplacées et pour régler diverses questions encore en suspens en attendant l'adoption de solutions durables conformes aux accords internationaux pertinents et aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les ministres sont convaincus que pour que les réfugiés et les personnes déplacées puissent retourner librement chez eux dans leur pays d'origine il est indispensable que s'établisse une étroite coopération entre les États avec pour objectif ultime le renforcement de la stabilité dans la région.

Les ministres condamnent dans les termes les plus énergiques la destruction de monuments culturels et de sites religieux dans la région. Ils réaffirment que la diversité est un des éléments de la richesse du patrimoine culturel des pays d'Europe du Sud-Est et leur détermination à travailler ensemble pour préserver et restaurer les monuments culturels et les sites religieux de la région. À cet égard, ils estiment nécessaire la tenue d'une réunion d'experts chargés de préparer une réunion extraordinaire des ministres de la culture consacrée à cette question. Ils se félicitent par ailleurs de l'importante contribution de l'UNESCO.

Les ministres se réaffirment prêts à donner suite à l'engagement pris à l'occasion de la Réunion ministérielle tenue à Tirana le 16 mai 2001 et à entreprendre une étude approfondie afin d'éliminer la notion de « mauvais voisins » des livres d'histoire. Ils recommandent l'organisation d'une réunion d'experts pour examiner cette question et encouragent tous les pays participant au Processus à prendre des mesures concrètes au niveau bilatéral, notamment à réaffirmer cet engagement dans les accords bilatéraux dans les domaines de la culture et de

l'éducation. L'important travail déjà réalisé à cet égard par le Conseil de l'Europe et le Pacte de stabilité devrait être pris en compte afin d'éviter tout chevauchement d'activités.

Les ministres approuvent le rapport d'activité du Comité des directeurs politiques concernant le développement du Processus et l'ont chargé de poursuivre ses travaux afin de leur présenter un rapport lors de leur prochain sommet.

Les ministres expriment leur gratitude à M. Goran Svilanović, Ministre fédéral des affaires étrangères, pour avoir accueilli la Réunion des ministres des affaires étrangères des pays participant au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est.

Les ministres rappellent que la prochaine réunion de chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Processus se tiendra à Belgrade au cours du premier trimestre de 2003. Ils encouragent l'organisation de réunions consacrées aux différents domaines de coopération mentionnés dans le présent document.

Les ministres sont convenus qu'à compter du Sommet de Belgrade, le Président du Processus sera M. Zlatko Lagumdžija, Ministre des affaires étrangères.
